

Il est douloureux de voir son enfant confronté à la souffrance physique et émotionnelle causée par le harcèlement ou le cyberharcèlement.

Certains parents ne savent pas par où commencer pour protéger leur enfant du harcèlement et de la violence. D'autres ignorent si leur enfant est une cible, un témoin, voire l'auteur de comportements inacceptables.

Voici quelques conseils pour entamer le dialogue avec votre enfant.

Si votre enfant en est la cible

En parler : chef d'établissement scolaire, enseignant, infirmier scolaire, conseiller principal d'éducation, assistant de service social, etc.

Pour signaler ou avoir des conseils sur une situation de harcèlement ou de cyberharcèlement, appelez le 3020 ou le 3018. Portez plainte dans les cas les plus graves.

Votre enfant peut craindre de parler : rassurez-le, demandez-lui ce qu'il souhaite, expliquez-lui que les adultes sont là pour l'aider et faire cesser la violence qu'il subit.

Votre enfant est témoin de harcèlement : parlez à un membre de l'équipe éducative pour qu'il puisse prendre en charge la situation de l'élève.

Votre enfant est auteur : parlez avec lui pour tenter de connaître les origines de son comportement, qui peuvent être multiples (difficultés à communiquer, agressivité par peur de l'autre, réponse violente au harcèlement qu'il pourrait subir ou avoir subi antérieurement).

LE HARCÈLEMENT, POUR L'ARRÊTER IL FAUT EN PARLER

Le harcèlement peut être :

- › verbal (insultes, moqueries, railleries) ;
- › non verbal (grimaces, gestes obscènes) ;
- › psychologique (propagation de rumeurs, processus d'isolement) ;
- › physique (coups, menaces).

Non !
au
HARCÈLEMENT



Les signaux d'alerte

- › Nervosité, fatigue, anxiété, agressivité
- › Troubles du sommeil / cauchemars
- › Perte d'appétit, troubles de l'alimentation
- › Maux de ventre / maux de tête
- › Dévalorisation de soi
- › Menace de se blesser ou de blesser les autres
- › Tristesse, manque d'entrain/d'envie, idées noires
- › Peur ou refus d'aller à l'école, absentéisme
- › Isolement vis-à-vis des autres enfants
- › Recherche la présence des adultes
- › Refus de s'exprimer/discrétion inhabituelle sur ses activités en ligne
- › Baisse des résultats scolaires
- › Bleus/marques de coups/griffures
- › Perte ou dégradation de ses affaires
- › Demande d'argent de poche régulière

Le cyberharcèlement peut prendre plusieurs formes telles que :

- › les intimidations, insultes, moqueries ou menaces en ligne ;
- › la propagation de rumeurs ;
- › le piratage de comptes et l'usurpation d'identité digitale ;
- › la création d'un sujet de discussion, d'un groupe ou d'une page sur un réseau social à l'encontre d'un camarade de classe ;
- › la publication d'une photo ou d'une vidéo de la victime en mauvaise posture ;
- › le sexting = des images produites par les jeunes de 17 ans et moins qui représentent d'autres jeunes et qui pourraient être utilisées dans le cadre de la pornographie infantile.



A QUI DEMANDER DE L'AIDE ?

Maison des Habitants : 04 74 94 88 00

- › Béatrice Benoit sur le Périscolaire
- › Béatrice Devidal sur le secteur Adultes-Familles
- › Sébastien Bernad sur les questions liées aux écrans et réseaux sociaux.

› **N° vert 3020** «NON AU HARCÈLEMENT»

› **N° vert 3018** «CYBERVIOLENCES»

› **France Victimes 116 006**

› **La Maison de la Justice et du Droit** à Villefontaine au 04 74 96 94 67

› **Porter plainte** : à La Gendarmerie ou en ligne